

MAIRIE  
DE  
**MOISSEY**  
39290



# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Septembre 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le seize juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM. BARBIER Emmanuel - BOUCHARD Brigitte – DAUDY François - JACQUET Serge - JOUAIN Céline – NICOLIN Sacha - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale – ROUSSELET Philippe – VEURIOT Stéphanie

Absents excusés : MAGDELAINE Martial - NOUNGA Dany

Secrétaire : Céline JOUAIN

Membres exercice = 15 – Présents = 13 – Votants = 13

Convocation : 01/09/2021– Affichage 15/09/2021

Autres invités présents : Nicolas THABARD, Directeur du Foyer logement, Carole RAUD et Sandy COUTURIER, Agentes d'accueil à la Maison France Services, Adeline CHAPUIS secrétaire de Mairie.

Le compte-rendu de la séance du 16 juin 2021 est approuvé sans observation des membres présents.

Le Maire a invité les nouveaux agents de la commune à leur premier Conseil Municipal afin de se présenter.

## FISCALITÉ ET EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE

Le Maire indique au Conseil Municipal que les constructions nouvelles de logement sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celles de leur achèvement, sauf délibération contraire de la commune, sur la part qui lui revient.

Avant la réforme de la taxe d'habitation, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de la TFPB. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier d'exonération au moins sur l'ancienne part départementale de TFPB, transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale.)

Le Maire précise que la commune n'a pas délibéré pour supprimer cette exonération de TFPB pour la part communale avant 2020. Il invite le conseil à délibérer pour savoir si la commune fixe un taux d'exonération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de limiter l'exonération de deux ans sur la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

## SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Considérant que les emplois de la commune sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de suppression d'emploi. Dans ce cas, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 16 juin 2021,

Le Conseil Municipal accepte de supprimer les emplois correspondants au grade d'Attaché (secrétaire de Mairie actuelle) et au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe (secrétariat Paie du Foyer Logement), en raison du départ à la retraite des agents. Christine TIGNOLET au 01/10/2021 et Christiane GARNIER régularisation du départ au 01/10/2019.

## VŒUX CONTRE LE PROJET DE CONTRAT ÉTAT-ONF 2021-2025 / CONTRAT D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ONF

Le Conseil Municipal décide de soutenir l'action de la Fédération Nationale des Communes Forestières qui s'oppose à une forte augmentation de la contribution additionnelle, à savoir 7.5M€ en 2023 puis 10M€ en 2024 et en 2025.

Les impacts seraient considérables sur les budgets communaux.

Il accepte de prendre la délibération proposée.

En ce qui concerne le contrat d'aménagement forestier avec l'ONF qui arrive à expiration en 2022. Il faudra revoir les conditions proposées afin d'assurer des recettes régulières et étudier les offres concurrentes.

### **MESURES COMPENSATOIRES BOIS DES PÈRES**

Une plantation de chênes a été effectuée par l'ONF sur la parcelle achetée par la commune en 2016. Cette plantation a été à la charge de la société des Carrières de Moissesey dans le cadre des mesures compensatoires liées à la dernière autorisation d'extension.

### **AIDE SOCIALE AFFOUAGE**

Le conseil municipal accepte la participation proposée par les services sociaux à hauteur de 50% pour aider à l'achat de stères d'affouage.

### **RÉGIME INDEMNITAIRE ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX CONTRACTUELS**

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal accepte d'étendre le régime indemnitaire créé en novembre 2017 au cadre d'emploi des adjoints administratifs et agents sociaux pour les emplois de contractuels recrutés sur la base de l'article 3-3; au prorata de la durée effective du travail pour les agents occupés sur un emploi à temps non complet ou partiel.

Le Maire est chargé de prendre les arrêtés individuels correspondants dans la limite de 150€ mensuel pour l'I.F.S.E (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et 300€ annuel pour le C.I.A (Le complément indemnitaire annuel) au prorata du temps de travail réel.

### **MISE À DISPOSITION INTERNE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur THABARD Nicolas, a été recruté le 1 mars 2018 en tant que Directeur du Foyer Logement à temps complet.

Il précise qu'il lui confie de plus en plus de tâches qui relèvent de la commune notamment la gestion de la Maison France Service ouverte depuis le 1 septembre 2021, la gestion informatique, les dossiers de subventions et de marché de la commune, la gestion du Bulletin Municipal et d'autres dossiers importants soit environ 30% de son temps de travail.

Il propose de rédiger une convention interne de mise à disposition qui permettra de répartir 10 heures 30 hebdomadaire dans le budget de la Commune et 24 heures 30 hebdomadaire dans le budget du Foyer Logement.

Le bulletin de salaire continuera d'être établi par les services du Foyer Logement.

La commune de Moissesey versera la part de rémunération au Foyer Logement correspondante à la mise à disposition.

Unanimité du Conseil Municipal.

### **REMISE DE CERTIFICATS DE MÉDAILLES COMMUNALES**

La préfecture du Jura a décerné la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à 3 agents de la Commune : Isabelle JACQUINOT 20 Années au Service de la Collectivité, Fabrice OCLER et Christine TIGNOLET 30 Années.

Une cérémonie de remise des certificats aura lieu le Vendredi 17 septembre 2021 au Foyer Logement en présence des tous les agents de la commune et du Foyer Logement, et des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, vote à chacun un bon d'achat de 200€ pour cet événement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE**

Les travaux sur la fibre avancent à grand pas, ils devraient être terminés pour la fin du mois.

L'accès à la Fibre pour tous les Moisseysais est prévu pour la fin de l'année.

#### **OUVERTURE DE LA MAISON France SERVICES**

Les travaux se sont terminés dans les délais et l'espace France services a ouvert comme prévu le 01/09/2021 et l'agence postale le 06/09/2021.

La visite pour la labellisation a eu lieu le 21/09/2021 et la validation doit avoir lieu au 01/10/2021.

Une inauguration sera fixée courant octobre ou novembre.

### TRAVAUX ÉCOLE

La nouvelle institutrice a été très émue par les travaux effectués dans sa classe par les bénévoles avant la rentrée. Le Maire remercie l'équipe des bénévoles qui a participé à ce rafraîchissement dans un délai remarquable d'une semaine.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a retourné la proposition de l'offre de la société GES pour le remplacement de tout l'éclairage public en LED avec un reste à charge pour la commune de 996€, ce programme est financé en grande partie par les sociétés pétrolières dans le cadre des mesures compensatoires en énergie. Reste les installations à prévoir, en priorité dans les rues mal éclairées.

### RAPPORT ANNUEL AU SYDOM

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2020 du SYDOM. Chacun est invité à le consulter sur le site internet <https://www.letri.com/>

### INFORMATIQUE – SAUVEGARDE ET ANTIVIRUS

Le Maire demande à Benoit Racine et Nicolas Thabard de se rapprocher pour établir un diagnostic rapidement de l'existant afin de déboucher sur une offre globale règlementaire (RGPD) regroupant les sites de la commune (Maire, Foyer Logement, École, Maison France Service) en vue de réduire les coûts qui ne cessent d'augmenter.

### NETTOYAGE GROTTES DE L'ERMITAGE

Serge Jacquet invite le Conseil Municipal au nettoyage de la grotte de l'Ermitage prévu jeudi 9 septembre 2021 à 14h00.

### POT DE DÉPART

Le Maire invite tous les Conseillers à participer au départ à la retraite de la secrétaire de Mairie le 01/10/21 à 19h30 au caveau.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

  
**Dominique TRONCIN**

